

NOUVEL'HI

La Revue d'informations du Centre Hospitalier de Colson - N°11 Oct-Nov 2006



Le SMPR de la MARTINIQUE



Éditorial par Mr Marc CLEMMER

Dossier : Le SMPR

Évolution du SPRM depuis sa création

Témoignage de l'Équipe Infirmière

Témoignages divers

Association SÉSAME

Activité Yoles et Encadrement Sportif

Vie des Services

Informations

page 2
 page 3/4
 page 5
 page 5
 page 6/7
 page 7
 page 8/9
 page 10
 page 10/11
 page 12



Mesdames, Messieurs,

De nombreuses enquêtes relatives à la Santé Mentale de la population pénale ont révélé la prévalence des troubles psychiatriques en milieu pénitentiaire.

Ce constat a conduit le gouvernement à mettre en œuvre un plan de Santé Mentale spécifique, visant à améliorer la prise en charge psychiatrique ambulatoire et en hospitalisation des personnes détenues.

C'est ainsi que notre Service Médico Psychologique Régional installé au Centre Pénitentiaire de DUCOS a pour mission d'assurer la prise en soins ambulatoire durant la période de détention, mission rendue particulièrement délicate par l'augmentation

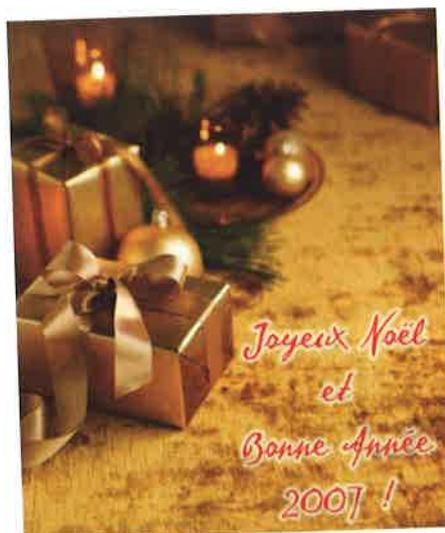
exponentielle de la population carcérale.

Le deuxième axe d'amélioration concerne l'hospitalisation à temps complet des personnes détenues, avec ou sans leur consentement par la création d'une unité d'hospitalisation spécialement aménagée. Cette unité, située en dehors du périmètre de la prison mais sécurisée par l'administration pénitentiaire permettra de les accueillir en milieu hospitalier

Une telle unité est prévue pour la Martinique en 2010-2011.

Enfin, je profite de ce journal pour saluer le travail quotidien des équipes de notre SMPR et pour vous souhaiter à tous en cette fin d'année de bonnes et heureuses fêtes.

Mr Marc CLEMMER
 Directeur du Centre Hospitalier de Colson



Directeur de Publication

Marc CLEMMER

Comité de rédaction

Annick CLEMMER,
 Alexandra VAL-GUEVARA
 Valérie ERIN, Eric EDMOND,
 René ELOÏSE et David DAMBO
 Sylvie NOGARD, Gilbert GRATIENT

Diffusion gratuite

1000 exemplaires

DOSSIER : Le SMPR

Au nombre de 26, les SMPR sont répartis dans les différentes régions pénitentiaires de Métropole et d'Outre-Mer.

Le Service Médico-Psychologique Régional (SMPR) est le siège du secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire.

L'existence des secteurs de psychiatrie générale et infanto-juvénile est depuis longtemps connue de tous.

Il n'en est pas de même pour les secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire encore appelés Service Médico-Psychologiques Régionaux ou SMPR.

Pourtant, ces trois secteurs ont été officialisés en même temps par le décret n°86-602 du 14 mars 1986, relatif à la lutte contre les maladies mentales et à l'organisation de la sectorisation psychiatrique.

Le SMPR de la Martinique a été créé en août 1996 en même temps que l'ouverture du Centre Pénitentiaire de Ducos.

Il s'agit du dixième secteur de psychiatrie créée en Martinique.

Il constitue la structure de base du secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire.

C'est un service hospitalier implanté dans le Centre Pénitentiaire de Ducos et rattaché à un établissement de santé : le Centre Hospitalier de Colson.

L'arrêté du 14 décembre 1986, modifié par l'arrêté du 10 mai 1995 (JO du 12/05/95), relatif au règlement intérieur type fixant organisation des SMPR relevant des secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire.

La circulaire N° 45 du 08/12/94 relative à la prise en charge des détenus et à leur protection sociale, et le guide méthodologique mis à jour en septembre 2004 qui l'accompagne.

Ils décrivent de manière précise l'organisation et les missions des SMPR ainsi que le suivi possible des détenus après leur incarcération.

L'ORGANISATION ET LES MISSIONS DU SMPR DE DUCOS :

A - L'ORGANISATION DU SMPR :

Son organisation administrative et financière est du ressort de la compétence conjointe des directeurs du Centre Pénitentiaire et de l'Hôpital de Colson.

Le premier prend à sa charge la construction, l'aménagement, l'entretien des locaux individualisés et adaptés ainsi que les personnels de surveillance nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité du service.



Le second a la charge des personnels médicaux, paramédicaux et sociaux de l'équipe pluridisciplinaire ainsi que les matériels nécessaires à la réalisation des protocoles thérapeutiques, ergo et sociothérapeutiques.

Il fournit, conformément aux protocoles qui lient le Centre Pénitentiaire, le

Centre Hospitalier et Universitaire de Fort de France et le Centre Hospitalier de Colson, les médicaments psychotropes prescrits par les psychiatres du SMPR aux détenus, exceptés les traitements de substitution (SUBUTEX et METHADONE) qui sont fournis par la pharmacie de l'Hôpital de la Meynard et qui concernent un certain type de détenus toxicomanes peu représentés en Martinique. Il est à noter que le SMPR est chargé de la prise en charge sur le plan psychiatrique du patient détenu et qu'il existe une unité de consultation et de soins ambulatoires (UCSA) au centre pénitentiaire qui est chargé d'assurer les soins somatiques aux patients détenus.

Une parfaite collaboration entre les deux équipes est établi afin d'assurer une harmonieuse prise en charge globale.

A - LES MISSIONS DU SMPR :

Le SMPR a pour mission de mettre en œuvre des actions de prévention, de diagnostic et de soins des troubles mentaux pour les personnes détenues, en coordination, le cas échéant, avec les autres services de psychiatrie du Département (autres secteurs du CH de Colson, service de psychiatrie du CHU) pour assurer la continuité des soins.

Le SMPR doit aussi prendre en charge les sujets présentant des problèmes de toxicomanie et d'alcoolisme, ainsi que les détenus relevant de la loi du 17 juin 1998 dans son volet relatif à la prise en charge des auteurs d'agressions sexuelles.

Il convient de rappeler deux orientations principales du SMPR :

- ✓ il doit tout d'abord, favoriser l'accès aux soins pour certains détenus qui ont habituellement, en milieu ouvert, peu ou pas recours aux dispositifs de soins psychiatriques, et assurer la continuité des soins à l'issue de l'incarcération ;
- ✓ ensuite, il doit dispenser aux détenus des soins d'une qualité équivalente à ceux prodigués à la population générale.

Nos activités sont caractérisées par la réalisation de consultations individuelles, de groupes de paroles, d'activités à visée thérapeutique ou encore une possibilité d'hospitalisation de jour :

- ✓ les consultations : elles constituent une part importante de l'activité du service (consultations d'accueil, suivi ambulatoire...).
 - ✓ les groupes de paroles : ils concernent les détenus hospitalisés au SMPR, les toxicomanes, les femmes, les mineurs.
 - ✓ Les activités à visée thérapeutique : elles concernent tous détenus pris en charge par les professionnels du SMPR dans le cadre d'un projet de soins.
 - ✓ les prises en charge dans le cadre d'un hôpital de jour : l'accueil des patients dans l'unité d'hospitalisation de jour du SMPR est possible : il se fait lorsque l'état mental des détenus pose des difficultés à leur maintien en détention ordinaire. Il est à noter que cette hospitalisation se fait avec le consentement du détenu. Il est important de préciser que cette unité d'hospitalisation de jour du SMPR n'est pas régie par la loi du 27 juin 1990 relative aux hospitalisations d'office et sur demande d'un tiers, et ne permet donc pas d'y réaliser des hospitalisations sous contrainte. L'admission et la sortie sont prononcées, avec donc le consentement du détenu, par le Directeur de l'Hôpital de Colson, sur proposition d'un des psychiatre du service.
- Lorsque l'état du patient ne le permet pas, en raison de l'importance des troubles psychiatriques présentés, son maintien en détention et au SMPR, une hospitalisation d'office, conformément à

l'article D 398 du Code de Procédure Pénale et L 332-13.1 du Code de la Santé Publique, est réalisée. Le détenu est alors hospitalisé à l'Hôpital de Colson. La loi prévoit en effet qu'à l'intérieur du milieu fermé carcéral, les soins psychiatriques comme les soins médicaux ne soient pas donnés sous contrainte.

Dans quels cas un détenu doit-il être hospitalisé en dehors de l'établissement pénitentiaire ?

Lorsque l'état de santé mentale d'un détenu est incompatible avec son maintien en détention, il doit être transféré dans un service hospitalier de psychiatrie à l'extérieur. La procédure engagée est celle d'une hospitalisation d'office (sans consentement du détenu), jusqu'à ce que l'ensemble des unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) entrent en service.

En attendant, seule l'hospitalisation d'office est possible pour un détenu, par arrêté préfectoral sur proposition d'un psychiatre exerçant dans l'établissement pénitentiaire, qui doit présenter un certificat médical circonstancié.

Elle concerne les détenus dont les troubles mentaux compromettent l'ordre, la sûreté des personnes, ou qui se mettent en danger eux-mêmes. Les patients les plus difficiles ou dangereux peuvent également être placés dans des Unités pour Malades Difficiles (UMD), qui sont des unités psychiatriques sécurisées.

Dans quelles conditions se déroule l'hospitalisation psychiatrique d'un détenu ?

Dans tous les cas, un projet de soins doit être établi entre le psychiatre ayant suivi le patient en détention et l'équipe soignante d'accueil.

Pour le transfèrement de la prison à l'hôpital, le centre hospitalier d'accueil doit venir chercher sans délai le détenu suite à l'arrêté d'hospitalisation d'office.

Sauf exception, les détenus admis en service hospitalier de psychiatrie ne sont pas soumis à une garde statique de police ou de gendarmerie.

Par ailleurs, ils sont considérés comme continuant à subir leur peine ou, s'il s'agit de prévenus, comme placés en détention provisoire.

Les règlements pénitentiaires leur demeurent applicables dans la mesure du possible.

Le directeur de l'établissement pénitentiaire informe en particulier le service hospitalier des conditions dans lesquelles le détenu peut entretenir des relations avec l'extérieur.

A l'issue de son hospitalisation, le détenu est réintégré dans l'établissement pénitentiaire d'origine.

A titre exceptionnel cependant, l'autorité préfectorale peut solliciter au préalable les services de l'administration pénitentiaire afin que soit désigné un autre établissement pénitentiaire pour la réintégration du détenu.

Évolution du SMPR de Ducos depuis son ouverture

Depuis son ouverture en août 1996, l'équipe du SMPR n'a cessé de voir sa file active de patients suivis augmenter régulièrement au cours des années.

En 1999 et en 2000, la file active du service se situait aux alentours de 800 patients (794 en 1999, 752 en 2000, 866 en 2001). En 2005 elle était de 873.

Il est à noter que le centre pénitentiaire qui était conçu à l'origine pour une capacité de 490 places, héberge à ce jour 709 détenus.

Ce service de psychiatrie est **ouvert du lundi au vendredi de 7 heures à 17 heures.**

Le Samedi, Dimanche et les jours fériés une

permanence infirmière est assurée de 8 heures à 12 heures.

Le SMPR fonctionne actuellement avec 3,2 ETP de psychiatre dont 1 pourvu, 3,5 ETP de psychologues, 6 ETP d'infirmiers, 1 ETP de cadre de santé et 1,8 ETP de secrétaire médicale.

Soient 14 personnes au total.

Pour contacter l'équipe du SMPR il faut composer le :

Secrétariat : 05 96 56 12 16 ou le 05 96 77 30 33

Fax : 05 96 56 12 16

Cadre de santé : 05 96 56 39 64 ou 05 96 77 30 34

Témoignage de l'Équipe Infirmière

Le travail infirmier au SMPR est primordial pour la PEC globale du patient-détenu.

Outre le travail quotidien infirmier de base (distribution de traitements, travail de référent infirmier...), le rôle infirmier au SMPR est très lié à la fonction d'éducateur de santé.

En ce qui concerne les tâches infirmières effectuées au sein du service, nous pouvons citer :

- ✓ L'Accueil
- ✓ La Tournée en UV (Unité de vie), CDR (Centre de détention régional), MAF (Maison d'arrêt Femmes), QI/QD (Quartier Isolement/Quartier Disciplinaire), Quartier mineurs
- ✓ Les Interventions ponctuelles liées aux signalements
- ✓ La Prise en charge individuelle
- ✓ Les Activités (à visée thérapeutique ainsi que le travail de l'UAL : Unité d'alcoologie et de liaison, l'ECIMUD)



ACCUEIL

L'accueil consiste à effectuer un entretien de dépistage systématique de tous les détenus entrant (Hommes, Femmes, Mineurs) au centre pénitentiaire et permet de déceler d'éventuels troubles psychiatriques en vue d'une orientation (psychologue, psychiatrique, unité d'alcoologie, ECIMUD).

C'est l'occasion pour l'infirmier de présenter aux détenus le rôle du SMPR et les offres en termes de soins. En 2005 les infirmiers du SMPR ont réalisé 644 entretiens d'accueil.

TOURNEE EN UV

Au centre pénitentiaire il y a 15 unités de vie qui sont visitées chaque semaine par l'équipe infirmière :

L'objet de cette démarche étant de déceler un besoin de prise en charge, de conseiller le détenu qui parle de ses problèmes. Cette tâche est assimilée aux VAD car l'infirmier se rapproche au maximum du lieu de vie quotidien du détenu. En 2005, les infirmiers ont pratiqué 350 entretiens dans ce cadre.

INTERVENTIONS PONCTUELLES

Nous sommes appelés à intervenir à tout instant lors de signalement de détenus (crise ou comportement inadapté au maintien en détention ordinaire). Ces signalements sont effectués par les différents intervenants du centre pénitentiaire (UCSA, Surveillants pénitentiaires, Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation,...)

LA PRISE EN CHARGE

INDIVIDUELLE

Il est prévu une hospitalisation au SMPR avec l'accord du patient-détenu. Lorsque ce cas se présente, un infirmier référent est désigné pour une prise en charge infirmière et, ce dernier peut être référent d'un maximum de 5 détenus-patients hospitalisés au SMPR. Ils sont reçus au moins une fois par semaine ou à leur demande dans le cadre d'un projet de soin afin de suivre l'évolution de santé. Le but recherché dans cette prise en charge étant un mieux être du détenu-patient et un retour en détention ordinaire.

LES ACTIVITÉS À VISÉE THÉRAPEUTIQUE

Les activités au sein du SMPR sont d'une grande importance pour les patients-détenus.

Ces activités sont programmées trois fois par semaine et ont lieu dans la salle d'activités du SMPR.

Elles sont encadrées par un infirmier.

En outre les infirmiers participent à des actes de prévention et d'information par le biais d'intervenants externes au centre pénitentiaire notamment avec l'aide de l'unité d'alcoologie et de liaison (UAL) sous forme de groupes de parole (78 actes infirmiers pour l'année 2005) ainsi qu'avec l'équipe de coordination et d'intervention des malades usagers de drogues (ECIMUD) de Clarac (62 actes infirmiers pour l'année 2005)

Ces groupes ont pour objectif de susciter une prise de conscience des effets des substances illicites sur l'organisme afin de les amener à une réflexion sur leur consommation et, éventuellement de les prendre en charge en ambulatoire à la libération.



TÉMOIGNAGE D'UN INFIRMIER

Il aurait fallu toute une vie pour parler de cette belle branche de la médecine qu'est la psychiatrie. Je me contenterai simplement d'apporter un court témoignage de cette expérience carcérale au sein du SMPR.

Après l'intra à Colson, la rue à l'EMRIC (cellule de crise) me voilà depuis plus d'un an au SMPR dans les locaux du centre pénitentiaire de Ducos.

Il est vrai qu'un individu incarcéré est une difficulté indéniable mais quand il faut ajouter à cela le qualificatif de malade, cela rend la prise en charge de ce dernier bien plus difficile encore.

D'autant qu'il arrive que cet individu mette en échec le savoir médical en se regimbant contre l'équipe soignante et en refusant tout projet de soins.

Si punir c'est rappeler la loi, l'expérience de soignant m'a fait découvrir que le temps carcéral est un temps douloureux au quotidien.

Toutefois, l'expérience reste enrichissante pour l'infirmier psychiatrique que je suis.

J'apprécie tout particulièrement le travail au sein d'une équipe soudée et motivée, avec à sa tête un cadre de santé qui anime et coordonne avec efficacité le groupe que nous formons, sans oublier l'incontournable médecin chef de service.

Ajouter à cela, les relations harmonieuses avec les collègues de l'UCSA ainsi qu'avec l'administration pénitentiaire. Merci donc à cette structure d'exister. SMPR quand tu nous tiens !

Guy MÉTHALIE

En conclusion, le travail infirmier au SMPR de par son côté singulier et exceptionnel ne peut être qu'enrichissant d'autant plus qu'il nous amène obligatoirement à l'effectuer en réseau (les différents services du centre pénitentiaire, l'UCSA, les CMP de la Martinique, le centre hospitalier de Colson, UAL, ECIMUD....)

L'attention, l'écoute, le discernement, l'observation sont vraiment exploités, savoir rester neutre face aux cas difficiles en ne cherchant pas à juger ni à se laisser émouvoir, la multiplicité des tâches, font de notre travail au sein du SMPR une action que les détenus eux-mêmes qualifient de la façon suivante : «Heureusement qu'il y a le SMPR pour rendre la prison moins dure»

Equipe infirmière :

Mmes PIERRE LÉANDRE R., CLAVOT V., BOUTANT G,
et Mr LOUIS CORALI J.

TÉMOIGNAGE DE LA SECRÉTAIRE MÉDICALE

Travaillant depuis 14 ans en milieu pénitentiaire, et plus particulièrement depuis 10 ans au SMPR de Ducos, j'ai pu constater, hormis les tâches habituelles communes aux secrétaires médicales, que le côté relationnel de notre profession était plus accentué qu'à l'hôpital. On est, en effet, confronté à une réalité qui s'impose inconsciemment.

Lié à un certain isolement (ne rentre pas en prison qui veut...), l'enfermement pour le professionnel se manifeste à deux niveaux : d'une part le fait de la configuration des locaux, d'autre part du fait de la population à laquelle il est confronté.

Etant coupée du monde extérieur, privée de liberté, cette population est d'autant plus exigeante, plus difficile à gérer.

La secrétaire assume donc un rôle de charnière entre deux institutions (pénitentiaire et hospitalière), entre de multiples interlocuteurs (personnel médical, personnel pénitentiaire), avec des intervenants extérieurs et surtout entre le patient et toutes ces personnes.

Tout cela nécessite de multiples capacités de communication (écoute, et surtout sans jugement), d'adaptation (travail en milieu fermé et en équipe, savoir faire face à l'agressivité, prise de distance), d'organisation... Là réside une partie de l'intérêt d'exercer cette profession en prison, car en dehors du rôle d'exécutante, le développement de ces multiples capacités, des qualités relationnelles, est enrichissant, épanouissant. Bref un solide intérêt pour les contacts humains est nécessaire.

Anne OSCAR

TÉMOIGNAGE DES PSYCHOLOGUES

La psychologie en prison?

Le psychologue en prison a pour mission de traiter la personne. Cependant le patient en prison a tendance à s'identifier aux différentes catégories criminelles et pénitentiaires : toxicomanie, délinquance sexuelle, psychopathie, mineurs etc. qui imposent un cadre judiciaire au suivi (lois d'injonction et d'obligation de soins ; Juin 1998, etc.)

Tout l'art du psychologue au SPMP est de faire entendre au patient dans le cadre de la relation clinique qu'il n'est pas réduit à ces catégories.

De plus, outre le trajet judiciaire du patient, le psychologue a à traiter les demandes contingentes à la vie carcérale (choc carcéral lié à l'entrée en prison, la dureté du quotidien, etc.) qui entraînent tous les troubles psychopathologiques habituels (angoisse, insomnie, dépression, troubles du comportement, crises suicidaires...) ainsi que les souffrances liées à la maladie mentale que l'on retrouve en psychiatrie classique.

Ainsi, au delà des contextes pénitentiaire et judiciaire, le travail du psychologue consiste à permettre au patient de renouer avec son humanité oubliée.

En conclusion, toute la difficulté du travail du psychologue est de résister à la pression de la commande sociale qui attend de lui d'être un réducteur de symptôme (la normalisation du patient).

La psychologie en prison, au carrefour de la relation entre la société et l'individu, ne prend elle pas le pari, justement de ne pas être emprisonnée ?

L'équipe des psychologues au SPMP de Ducos.
T. Allaguy – Salachy, J. Blais, G. Gandolfo, V. Lina.



TÉMOIGNAGE DES SURVEILLANTS PÉNITENTIAIRES

Le SMPR a une importance capitale pour la bonne marche de la prison, notamment la prise en charge des détenus souffrant de troubles du comportement.

Les agents régulièrement en poste au SMPR constatent une méconnaissance du rôle du SMPR de la part des autres collègues en ce qui concerne la prise en charge des patients en milieu carcéral. Des efforts ont été faits dans l'amélioration de la structure du SMPR, mais un surveillant supplémentaire serait plus que nécessaire, ainsi qu'une formation aux agents souvent en poste qui sont inexpérimentés et obligés de se former au contact du personnel soignant du SMPR.

Surveillants pénitentiaires :
J. ZOZOR (photo ci-contre) – F. ARICAT

ASSOCIATION SÉSAME

Il a été fondé une association au SMPR entre les membres adhérant au statut et régie par les dispositions de la loi du 1 Juillet 1901 et ses textes subséquents.

Son nom est SESAME

Cette association a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des détenus hospitalisés ou suivis au SMPR en complétant les moyens mis à disposition par le CH Colson et par le centre pénitentiaire.

L'association est administrée par un CA composé de 13 membres dont :

Un président : Docteur Pauvert Valérie

Un vice président : Mr Bellerose Raymond

Un secrétaire : Mr Lina Victor

Un trésorier : Le Docteur Guillard Pierre

7 assesseurs

En 2004 et 2005 l'association a largement contribué financièrement à la bonne marche de l'activité yole ainsi qu'aux activités à visée thérapeutique.

Activité Yoles et Encadrement Sportif



Depuis le début de l'année 2005 une activité intitulée «La prise en charge thérapeutique et la réinsertion par la yole» a été mise en place au SMPR.

Un infirmier du service a été désigné pour être le référent de l'activité qui comprend trois volets :

- ✓ La fabrication de maquettes (Yoles, ratières)
- ✓ La pratique de la yole
- ✓ La réalisation d'une yole

Le but étant d'utiliser les outils du patrimoine afin de servir de trait d'union entre le patient-détenu et l'extérieur, lui permettant ainsi de garder le contact avec des éléments qui font partie de son environnement premier.

Cette activité est encadrée par un infirmier du SMPR.

- ✓ La fabrication de maquettes

A partir de matériaux de récupération, nous avons pu fabriquer des modèles réduits tout en restant dans le cadre du milieu marin et de la tradition nous avons proposé des ratières artistiques mettant ainsi en évidence le savoir faire des patients détenus.

Il faut noter que ces maquettes ont été présentées lors de l'exposition itinérante intitulée BAGNART dans les salles d'exposition des mairies des villes de Ducos, Marin, Trinité, Saint Pierre et Schoelcher, également lors du cinquantenaire du CH Colson. L'activité s'est donc pérennisée avec toujours peu de moyens et est réservée une fois par semaine aux mineurs détenus.

- ✓ La pratique de la yole

En collaboration avec Alizée Yole et le service pénitentiaire d'insertion et de probation, depuis 2004 nous proposons une vingtaine de séance par an aux patients-détenus un atelier sur le plan d'eau de la commune du Marin.

Cela nous a permis en Décembre 2005 de participer à la régata Trade-union sud entre la Martinique et Sainte Lucie.

- ✓ La réalisation

Actuellement, des contacts sont pris pour la mise en œuvre de la construction d'une yole de

compétition.

- ✓ Encadrement sportif

Une fois par semaine les pratiquants de la yole bénéficient d'une séance de musculation spécifique. Les patients hospitalisés au SMPR profitent aussi d'une séance hebdomadaire d'activités sportives diverses prévue dans le projet de soins.

Un moniteur sportif du centre pénitentiaire est chargé de l'encadrement spécifique sport et un infirmier est présent en qualité d'accompagnateur.

En définitive, l'activité yole a une aura très positive en terme d'image et un impact incontesté en ce qui concerne le développement de soi.

En tant que référent du projet je constate que c'est un univers très porteur et un atout particulièrement efficace dans la prise en charge thérapeutique du patient-détenu.

Il faut souligner que notre collaboration avec le S.P.I.P nous permet d'utiliser nos acquis comme tremplin à un retour progressif du patient-détenu dans la société.

Fort des résultats obtenus et de l'engouement pour l'activité, je souhaiterais qu'elle soit pérennisée dans des meilleures conditions.

Daniel Alcindor – Référent de l'activité au SMPR



TÉMOIGNAGE DE MR GEORGES HENRY LAGIER : Président et Cadre Technique de Alyzée Yoles

J'ai été contacté il y a trois ans par Monsieur Alcindor Daniel, Infirmier au SMPR au sujet d'un projet d'initiation à la yole pour des patients détenus au centre pénitentiaire dans le cadre de la réinsertion dans la vie active. Nous avons eu plusieurs réunions de travail avec les organismes concernés et cela n'a pas été facile vu les exigences inhérentes à une activité nouvelle et une population inhabituelle.

Nous étions très conscients de l'impact que pouvait avoir une telle discipline en matière d'esprit d'équipe, de cohésion, d'harmonie ; et du bénéfice de l'aura que jouit la yole en Martinique.



L'utilisation des atouts du patrimoine étant un atout supplémentaire à ce genre de prise en charge.

Je suis très satisfait de la grande motivation des participants, leur discipline, leur comportement exemplaire et leur implication, aussi bien lors des sorties de travail localement que pendant le trade-union sud : régates entre la Martinique et Saint Lucie durant un week end.

Fort de tout ce vécu, je ne peux qu'encourager toute l'équipe et les remercier de cette collaboration Ô combien positive qui ne demande

qu'être pérennisée.

George Henry Lagier- Président Alyzée Yole

Qu'en pense le personnel du Centre Hospitalier ?

Témoignage du Conseiller d'insertion et de probation, à propos de l'activité Yole à laquelle il participe en qualité de représentant du SPIP

Le SPIP, service d'insertion et de probation, est une équipe composée de conseillers d'insertion et de probation. Il a pour mission d'accueillir tous les arrivants, de maintenir les liens familiaux, de prévenir les effets désocialisants de l'incarcération en organisant des activités socioculturelles, des activités sportives, en mettant en place des formations, etc.... Mais le rôle principal reste l'insertion des détenus. Ce vaste sujet nous amène à réfléchir sans cesse sur les outils à utiliser : les partenaires classiques tels que l'ANPE, les centres AFPA, etc...ne sont pas toujours les plus appropriés.

En effet, certains individus se trouvent tellement en rupture de la société qu'il est impossible d'envisager leur intégration en état.

Dès lors, nous devons imaginer de nouvelles méthodes pour rétablir le contact, renouer le dialogue et c'est souvent en faisant appel à des valeurs telles que le respect de l'autre, l'image de soi, l'esprit de solidarité que l'on arrive à reconstruire le lien social, premier pas vers la réinsertion.

C'est ainsi qu'est né le projet yole. Réunir quelques adultes et les confronter à des éléments qui font partie de leur patrimoine : la mer et la yole.

La matinée commence par la mise en place du bateau et des éléments.

Nettoyage compris, cela prend une bonne heure. Ensuite l'équipage s'embarque pour une traversée de 4 heures environ.

George Henry LAGIER, figure emblématique dans le monde de la yole supervise toutes les opérations.

Après quelques séances, grande est la surprise des détenus de constater que Mr LAGIER ne monte plus avec eux mais se contente de les suivre depuis un bateau accompagnateur.

Cette marque de confiance est le premier pas vers la reconnaissance.

Le constat fut vite établi : estime de soi, respect des consignes, esprit d'équipe prise de conscience des capacités enfouies, les « marins » firent preuve d'un excellent investissement à chaque séance (20 séances de 5 h tous les 15 jours).

Les bienfaits sont réels, ainsi on a pu constater moins de violence et plus le respect de l'autorité pour certains, plus d'assiduité à l'école pour d'autres, un investissement personnel dans la préparation à la sortie.

Et ce qui est très important également c'est de voir que le regard de l'autre envers les détenus a changé.

C'est avec fierté qu'ils accueillent les visiteurs pendant une séance : un cadre du SMPR, un magistrat, un dirigeant du centre pénitentiaire...et le fait pour ces invités d'assister à une séance complète soit sur la yole ou le bateau accompagnateur permet d'établir un dialogue d'une grande richesse.

Nous en sommes à la seconde année du projet et nous espérons élargir encore d'avantage en construisant nous-mêmes notre propre yole.

Je n'oublierai pas pour conclure, de saluer tous les acteurs qui s'investissent pour rendre possible ces expériences innovantes.

LAPLAZA Bertrand
Conseiller d'insertion et de probation CP Ducos

Composition de l'Équipe pluridisciplinaire du SMPR depuis le 1er Octobre 2006

Psychiatre f/f Chef de Service : EVEN Jean-Daniel

Cadre de Santé : BELLEROSÉ Raymond

Secrétaires médicales : OSCAR Anne, GABRIEL Nadiège

Psychologues : BLAIS Joëlle, GANDOLFO Geselka, LINA Victor, ALAGUY-SALACHI Tony

Infirmiers : PIERRE-LEANDRE Roselyne, CLAVOT Valérie, BOUTANT Gyslène, LOUIS-CORALIE José

METHALIE Guy, ALCINDOR Daniel

VJE DES SERVICES



LA MISSION GESTIONNAIRE DES RISQUES

Dans une démarche volontariste de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, la cellule gestion des risques a été créée au Centre Hospitalier de Colson

GESTIONNAIRE DES RISQUES

(en cours de formation)

Licence du Travail et de la Société (S.T.S.)

Mention analyse du travail, psychologie et formation

Parcours : Conditions de travail, prévention des risques professionnels et développement durable

05 96 59 28 80

La gestionnaire est chargée d'établir le document unique qui vise à identifier les risques auxquels sont exposés les professionnels de l'établissement.

Initié dès la mi-septembre 2006, cette analyse des risques sera conduite sur le terrain dans chaque unité de travail AVEC TOUS LES AGENTS.

Son élaboration sera suivie d'un programme de prévention des risques.

Dans ce cadre, la gestionnaire des risques contribue à la mise en place d'une politique de signalement et plus largement d'une politique globale de la gestion des risques.

Il s'agit d'une fonction transversale qui nécessite le décloisonnement des services des activités, des qualifications et des statuts.

CETTE DEMARCHE COLLECTIVE S'APPUIE SUR LE SIGNALEMENT DES INCIDENTS ET DES EVENEMENTS INDESIRABLES RELEVANT D'UNE PROCEDURE ECRITE DIFFUSEE LE 27 MARS 2006 DANS TOUS LES SERVICES.

Dans un souci d'efficacité et pour améliorer les conditions de travail, le signalement est nécessaire.

N'HESITEZ PAS A SIGNALER TOUT DANGER EXPOSANT LES PROFESSIONNELS ET LES PATIENTS AUX RISQUES, AUX MOYENS DES FICHES DE SIGNALEMENTS MISES A VOTRE DISPOSITION DANS VOS SERVICES.

Nadia BAYARDIN

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement de l'EPDSM est quasiment terminé

En effet à l'heure de la parution de ce numéro, l'ensemble des contributions à ce projet sera sous presse.

Il se compose du :

- ✓ Projet médical
- ✓ Projet de soins
- ✓ Projet Social
- ✓ Projet de Gestion
- ✓ Projet du Système d'information

LIRE EN FÊTE À L'HÔPITAL DE COLSON ! LE 13 OCTOBRE 2006

C'est reparti !

Lire en fête, la grande fête annuelle du livre et de la lecture, s'est déroulée partout en France en octobre 2006.

Le ministère de la culture et de la communication et le ministère de la santé et des solidarités ont décidé de reconduire la manifestation Lire en fête à l'hôpital, à laquelle les services hospitaliers participent très activement depuis dix ans.

L'Etablissement Public Départemental de Santé Mentale de la Martinique en est à sa troisième participation. Un nouveau défi a été relevé par nos usagers en 2006 !

L'idée était de proposer un après-midi d'animation autour du conte.

Le Conte : « ... la parole du conteur, c'est le son de sa gorge, mais aussi sa sueur, les roulades de ses yeux, son ventre, les dessins de ses mains, son odeur, celle de la compagnie, le son du ka et tous les silences. Il faut y ajouter la nuit autour, la pluie s'il pleut, les vibrations silencieuses du monde. - Solibo Magnifique, Patrick Chamoiseau... »

Sous l'œil averti du représentant de la DRAC, de Joël RESCHID, artiste-conteur, Benny, animateur, de l'équipe de Direction et des nombreux agents qui s'étaient déplacés à la manifestation, les usagers ont rempli pleinement leur contrat. Les tambouyers de l'établissement étaient eux aussi présents et ont accompagnés nos artistes !

Chaque thème a été longuement travaillé en sous-commissions. Les médecins sur le Projet Médical, noyau dur du Projet d'Etablissement et de nombreux agents se sont investis dans des thématiques qui leur étaient propres, à savoir, le projet de soins, le projet social, le projet de gestion, le projet du système d'information.

Ce projet nous engage pour une durée de 5 ans, et doit être en synergie avec les orientations du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROSS). Il sera présenté aux instances de décembre et de janvier.

Dès lors que ce projet aura fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration, il sera porté à la connaissance du personnel.

Pour mémoire, il y avait :

1. Poésie de Daniel THALY lu par Claudine
« L'île lointaine »
2. Lecture d'un Conte par Georges
« Le Marabout et le lion »
3. Lecture d'un Conte par Michel
« Le Roi et la Petite Orchidée Jaune »
4. Sketch joué par un soignant
« Mwen pè »
5. Lecture d'un Conte par Patrice
Conte créole
6. Atelier Contes du CMP SAINT PIERRE PEDO
« Ti kako »
7. Atelier Contes - CMP TI BALCON - poème créé par l'atelier, lu par Marlène « Les fêtes Martinique »
8. Lecture d'un Conte par Miguel et Franck
« L'hyène et le bouc »
9. Lecture d'un Conte par Karl
« En des temps difficiles »
10. Lecture d'un Conte écrit et lu par Jonathan
Conte créole
11. Lecture d'un Conte par Victoire-Marc-Willy
« Le coq et l'éléphant rivaux en amour »



Une pêche miraculeuse, initiative originale très appréciée, a clôturée la manifestation.

Un pot de l'amitié a été partagé avec l'ensemble des participants.

Un grand merci à tous ceux qui ont apporté leur pierre à l'édifice !

ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DU PERSONNEL

Le Mercredi 13 décembre 2006 au Grand Carbet du Parc Floral
de Fort de France.

Rendez-vous à 13 H pour tous enfants inscrits,
munis de leur bulletin de participation.

Parents, vous pouvez les accompagner au spectacle, n'oubliez pas
de nous retourner discrètement les cadeaux.

VOEUX DU PERSONNEL

Ce grand rendez-vous tant attendu fera l'objet d'une note de service.
Pour l'heure, dans le souci de mieux répondre à un souci d'organisation,
nous vous demandons de prendre contact avec le Service
Communication au 05 96 59 28 96 pour une pré-inscription. Cette
manifestation aura lieu

le Vendredi 2 février 2006 à l'APALOOSA au François.